

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 JUILLET 2025**

Date de la convocation : 30 juin 2025

transmise le : 30 juin 2025

Membres élus : 27

en fonction : 26

présents : 21

Sous la présidence de Monsieur Denis RIEDINGER, Maire,

Membres présents : Mesdames et Messieurs Caroline MAECHLING, Daniel MISCHLER, Nadia STOLL, Grégory GANTER, Florence NOBLET, Roland SCHURR, Nathalie GRATHWOHL, Mathieu TAESCH (arrivé à 19h55) , Christiane WOLFHUGEL, Olivier RIEDINGER, Jacky WOLFF, Béatrice DEBRIE, Emmanuel DOLLINGER, Caroline OFFERLE, Arnaud OTTMANN, Laëtitia GRASSER, Mélanie GRATHWOHL, Sylvia ECKERT, Emmanuelle EBERHARDT, Mathieu HIRSCH.

Étaient absents excusés : , Monsieur Laurent WAEFFLER, Madame Mélanie LALLEMAND qui donne pouvoir à Madame NOBLET ; Monsieur Alexandre WINTER, Monsieur Thierry RIEDINGER, Madame Christiane SAEMANN qui donne pouvoir à Madame Emmanuelle EBERHARDT

Étaient absents non-excusés :

Secrétaire de séance : Monsieur Jacky WOLFF

2025-058 Convention Territoriale Globale – Renouvellement de la convention avec la CAF

La signature d'une Convention Territoriale Globale (CTG), courant du 31 décembre 2020 au 31 décembre 2024, a permis le maintien et le développement des services proposés aux familles sur notre commune, notamment grâce aux financements de la Caisse d'Allocations Familiales.

Cette approche incluant la Communauté de communes et l'ensemble des communes membres vise à définir le projet stratégique global du territoire en direction des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Le projet initial a été établi à partir d'un diagnostic partagé, identifiant les besoins prioritaires sur le territoire de la Basse-Zorn et définissant les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin.

Cette approche a permis à la fois de :

- pérenniser et d'optimiser l'offre de services existante, par une mobilisation des cofinancements,
- développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits.

En définitive, si cette contractualisation a permis dans un premier temps la continuité de l'aide financière apportée aux communes par la Caisse d'Allocations familiales, elle a surtout engagé une nouvelle réflexion et une vision différente des services à la population au sein du territoire de la Basse-Zorn.

Un Relais Petite Enfance intercommunal a vu le jour, un grand service (le Service Animation - Vies des Familles) regroupant les anciens services Petite enfance, Jeunesse et Seniors a été créé, deux postes ont été pourvus avec l'animatrice coordinatrice du RPE et le Chargé de Coopération CTG.

Par ailleurs, de nouveaux réseaux d'échanges ont été initiés à l'échelle du territoire avec les directions des établissements scolaires et des structures périscolaires des communes du territoire dont des projets mutualisés ont d'ores et déjà vu le jour.

Si ce maillage reste à étoffer, notamment avec les deux Espaces de Vie Sociale de Hoerdt et Weitbruch, les avancées de ces réseaux sont désormais palpables et bénéficient déjà à l'ensemble de nos publics.

La prochaine CTG permettra de continuer à avancer dans ce sens avec une thématique principale déjà validée politiquement, l'enfance qui est de compétence communale.

Vu la volonté de la commune de maintenir son offre de service, dans les champs de compétence actuels, et l'avis favorable du Comité de pilotage de la CTG en date du 13 juin 2025 sur les enjeux partagés proposés dans la Convention,

Considérant que la Convention Territoriale Globale a pour objet de :

- maintenir les services aux familles existants en direction de la petite enfance et de l'enfance (continuité des contrats enfance-jeunesse),
- mener une réflexion à l'échelle des communes et de l'intercommunalité en matière notamment d'accessibilité des services aux allocataires, de petite enfance et de coordination des acteurs du territoire,
- accompagner la politique jeunesse, de compétence intercommunale, à travers l'intégration du Service d'animation jeunesse dans le dispositif "PS Jeunes".

Considérant également que les enjeux et axes stratégiques peuvent se décliner de la manière suivante :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- accompagner la parentalité à l'échelle du territoire,
- soutenir les jeunes et développer la politique jeunesse intercommunale,
- renforcer l'accessibilité des services aux familles.

Considérant par ailleurs que la Convention Territoriale Globale est conclue pour une durée de 5 ans, à compter du 31 décembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2029,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Valide le renouvellement du partenariat « CTG » avec la Caisse d'Allocation Familiale, au service des services aux familles de la commune et du territoire ;

Autorise le Maire ou son représentant à signer la Convention territoriale globale 2025-2029 avec la Caisse d'Allocations familiales du Bas-Rhin, mais également les autres communes du territoire et la Communauté de communes de la Basse-Zorn ;

Charge le Maire ou son représentant de mettre en œuvre la Convention et tous les actes y afférent.

Le secrétaire de séance
Jacky WOLFF



Pour extrait conforme à Hoerdt, le 11.07.2025
Publié le 11.07.2025
Transmis à la Préfecture le 11.07.2025
Certifié exécutoire

Le Maire
Denis RIEDINGER

